



## AVIS PUBLIC

### **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA28 0061 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0061-3)**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, aux personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mardi 5 novembre 2024, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (CA28 0061-3) » a été présenté et déposé.

À la séance du conseil d'arrondissement tenue le mardi 5 novembre 2024 un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement :

- modifie la formule d'indexation prévue au deuxième alinéa de l'article 4 du règlement CA28 0061, laquelle est présentement basée sur le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistiques Canada pour l'année précédente, afin qu'elle corresponde à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville de Montréal pour l'année précédente;
- suspend toute indexation des rémunérations et des maximums prévus dans ce règlement pour l'exercice 2024;
- prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du **3 décembre 2024 à 19 h 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 350, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h et [en ligne](#).

Fait à Montréal, le 11 novembre 2024

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza